



BONDUELLE

Société en commandite par actions au capital de 56 942 095 €
Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure
447 250 044 R.C.S. Dunkerque

Augmentation de capital réservée à des partenaires agricoles du groupe Bonduelle

Présentation de l'émetteur en date du 22 février 2021

Les investisseurs sont informés que la présente Offre (« l'Offre ») de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une Offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent document est établi et diffusé sur une base volontaire pour la bonne information des souscripteurs potentiels.

I – Activité de l'émetteur et présentation du projet

I.1 Présentation de Bonduelle

Bonduelle est une entreprise familiale créée en 1853, qui produit des légumes frais prêts à l'emploi et prêts à consommer. Ses légumes sont cultivés sur 126 000 hectares et sont vendus dans plus de 100 pays dans différents canaux de distribution. La Société exploite 56 sites de production agro-industrielle ou agricole dans 12 pays. Dotée d'une expertise agro-alimentaire inégalée, Bonduelle produit dans les meilleures régions en croissance, au plus près de ses clients.

La croissance de l'Entreprise repose sur deux fondamentaux : le respect de l'environnement naturel, indispensable pour un groupe dont l'activité est directement liée à la terre au quotidien, et l'humanité au cœur de son projet d'entreprise à long terme.

Bonduelle est stratégiquement présente dans quatre grandes zones (Europe de l'Ouest, Europe de l'Est, Eurasie et continent américain), et opère ses activités sous des marques telles que Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens, Ready Pac, Globus et Del Monte, mais aussi pour les marques de ses clients.

La société exploite trois technologies: les légumes en conserve, les légumes surgelés et les légumes frais transformés et préparés.

De par la diversification géographique de ses activités, mais aussi technologique, et la variété des canaux de distribution dans lesquels il opère, le Groupe Bonduelle offre un modèle d'activité résilient, y compris dans le contexte actuel de crise sanitaire mondiale.

Dans un environnement en profonde mutation, qui voit l'accélération de la transition alimentaire vers plus de végétal, un appauvrissement rapide des sols lié à une surexploitation par l'Homme, et une exigence toujours plus grande et légitime du consommateur vers une alimentation plus responsable,

le Groupe Bonduelle est profondément convaincu que le bien être de l'Humanité est étroitement lié à la santé de la planète et que le végétal est la solution pour la préservation de la planète et une alimentation saine et équilibrée.

Ainsi, lors de son Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2020, les actionnaires ont adopté par 99,91 % des voix exprimées une résolution visant à modifier ses statuts en y intégrant la raison d'être de l'entreprise : « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète ».

Par cette inscription dans ses statuts, le Groupe Bonduelle vient ainsi matérialiser ses engagements en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale et son ambition d'une certification B Corp à l'horizon 2025.

Le Groupe Bonduelle a tissé de longue date des liens étroits avec le monde agricole, conscient que la sécurité alimentaire, la qualité organoleptique et nutritionnelle, mais aussi la compétitivité et l'accessibilité de ses produits se forment d'abord dans les champs.

C'est sur ces bases qu'un partenariat s'est construit au fil de l'histoire, partenariat à la fois étroit (contrats de culture, charte d'approvisionnement, investissement dans les équipes « agro » d'accompagnement, R&D dans les façons culturales ...) mais aussi de plus en plus large au gré des développements tant géographiques (UE, Europe Orientale, Amérique du Nord, Brésil ...) que technologiques (conserve, surgelé, frais).

La relation particulière ainsi patiemment construite, et, en retour, la grande fidélité de ces partenaires agricoles, sont une composante essentielle du « business-model » de l'entreprise.

Le Groupe Bonduelle souhaite aujourd'hui franchir une étape nouvelle pour inscrire cette relation dans un temps plus long que les seuls contrats annuels de culture et dans cette optique souhaite permettre à des partenaires agricoles de les associer à la création de valeur de la filière sur le long terme.

Une ouverture du capital réservée doit ainsi permettre non seulement de partager cette valeur créée, mais aussi d'affronter encore plus étroitement ensemble les grands défis de cette « transition végétale » pour le bien-être de l'Homme et de la planète.

1.2 Présentation de l'organisation opérationnelle

Le Groupe Bonduelle est composé de 5 business units regroupées autour des zones Europe et hors Europe :

- Bonduelle Americas Long Life (BALL) rassemble toutes les activités de végétaux en conserve et surgelés en Amérique du Nord et du Sud, aux marques Bonduelle, Arctic Gardens et Del Monte, ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- Bonduelle Fresh Americas (BFA) regroupe l'ensemble des activités des produits frais en Amérique du Nord (bols, salades en kit, snacks, etc.), sous les marques nationales Ready Pac Foods, Bistro, Ready Snax et elevAte et pour des marques distributeurs pour les circuits de grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- Bonduelle Europe Long Life (BELL) réunit toutes les activités du groupe dans les végétaux en conserve et les végétaux surgelés en Europe, les marques nationales (Bonduelle et Cassegrain), et les marques distributeurs pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- Bonduelle Fresh Europe (BFE) regroupe l'ensemble des activités de végétaux frais prêts à l'emploi (salades en sachets dites de 4e gamme et salades traiteur) en Europe, à la marque Bonduelle et aux marques distributeurs pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- Bonduelle EurAsia Markets (BEAM) réunit les activités et le développement du groupe, en particulier en Europe orientale, sous les marques Bonduelle et Globus ainsi que sous les marques de distributeurs, dans toutes les technologies et tous les circuits de distribution.

	BONDUELLE EUROPE LONG LIFE (BELL) Conserve et surgelé	BONDUELLE FRESH EUROPE (BFE) Frais	BONDUELLE AMERICAS LONG LIFE (BALL) Conserve et surgelé	BONDUELLE FRESH AMERICAS (BFA) Frais	BONDUELLE EURASIA MARKETS (BEAM) Conserve et surgelé
SITES D'AUTO-PRODUCTION AGRICOLE	France <ul style="list-style-type: none"> • L'Île-Bouchard • Longué-Jumelles (La Tourte) • Loudun • Montoire 	Espagne <ul style="list-style-type: none"> • Torre-Pacheco 	Canada <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Martine 		Russie <ul style="list-style-type: none"> • Novotitarovskaya • Timashevsk
SITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE	France <ul style="list-style-type: none"> • Bordères • Doué-la-Fontaine ⁽¹⁾ • Estrées-Mons conserve • Estrées-Mons surgelé • Herm • Labenne • Renescure • Vaulx-Vraucourt Hongrie <ul style="list-style-type: none"> • Békéscsaba • Nagykőrös • Nyiregyhaza Pologne <ul style="list-style-type: none"> • Gnieuwowo • Ruchoćice Portugal <ul style="list-style-type: none"> • Santarém 	Allemagne <ul style="list-style-type: none"> • Reutlingen • Straelen France <ul style="list-style-type: none"> • Genas • Rosporden • Saint-Mihiel • St-Benoist-sur-Vanne Italie <ul style="list-style-type: none"> • Battipaglia ⁽²⁾ • San Paolo d'Argon ⁽²⁾ 	Brésil <ul style="list-style-type: none"> • Cristalina Canada <ul style="list-style-type: none"> • Bedford • Ingersoll • Lethbridge • Saint-Césaire • Saint-Denis • Sainte-Martine • Strathroy • Tecumseh États-Unis <ul style="list-style-type: none"> • Bergen • Brockport • Fairwater • Lebanon • Oakfield 	États-Unis <ul style="list-style-type: none"> • Florence • Irwindale • Jackson • Swedesboro 	Russie <ul style="list-style-type: none"> • Novotitarovskaya • Shebekino • Timashevsk
PLATEFORMES LOGISTIQUES	Belgique <ul style="list-style-type: none"> • Kortemark France <ul style="list-style-type: none"> • Flaucourt • Longué-Jumelles ⁽¹⁾ • Montreuil-Bellay ⁽¹⁾ • Rosières 				
	ZONE EUROPE		ZONE HORS EUROPE		

(1) En partenariat avec la coopérative France Champignon. (2) En partenariat avec OP OASI.

1.3 Présentation de Bonduelle en chiffres au 01/07/2020



1.4 Présentation de l'activité sur le premier semestre 2020- 2021

Au titre du premier semestre 2020-2021, en Europe, les technologies de longue conservation (conserves et surgelés) en grande distribution affichent une croissance prononcée en particulier en produits à marques (Bonduelle et Cassegrain), du fait du contexte de crise sanitaire et des mesures liées (couvre-feu,...) entraînant un intérêt renouvelé pour ces catégories de produits aux durées de conservation longues.

Ce phénomène a permis d'absorber la baisse sévère de l'activité en restauration hors foyer, particulièrement sensible en surgelé, toujours au ralenti sur la période (fermeture de la restauration commerciale, télétravail,...) et en frais.

Compte tenu du caractère saisonnier de la production, la forte activité du début d'exercice pourrait se trouver réduite, en longue conservation, par des ruptures de produits, et donc des pertes de chiffre d'affaires au printemps 2021 sur des bases de comparaison élevées.

En zone hors Europe, les trois technologies affichent une croissance positive. En Amérique du Nord, l'activité de longue conservation (conserves et surgelés) enregistre sur la période une croissance solide, les ventes en grande distribution, en particulier à marques (Arctic Gardens et Del Monte), et ventes à confrères compensant largement une activité de restauration hors foyer impactée par la crise sanitaire, même si le repli constaté est moindre qu'en Europe.

Malgré un contexte agricole difficile sur la côte ouest lié aux incendies de l'automne, de difficultés inégalées de recrutement de main-d'œuvre et d'un contexte sanitaire peu favorable à la consommation nomade, l'activité globale de frais prêt à consommer et les niveaux de service aux clients ont pu être préservés aux États-Unis, au prix de surcoûts d'approvisionnement et de production importants et d'un mix produits défavorable (salades en sachets vs *bowls*), l'activité au Canada poursuivant, elle, son développement.

En Russie et pays de la Communauté des États Indépendants, le contexte de crise sanitaire, impactant fortement l'économie et le pouvoir d'achat d'une part, la stratégie de préservation des marges, impliquant des hausses de prix dans un contexte d'inflation importée sur certaines composantes du coût de revient d'autre part, et enfin des arbitrages en faveur des conserves à marques Bonduelle et Globus au détriment des marques de distributeurs ont limité les volumes globaux commercialisés de l'activité conserve, l'activité surgelé, sur base de production locale, de taille encore limitée, poursuivant, elle, son développement.

II Précisions sur l'Offre et l'Émetteur

Cette Offre étant destinée à associer des partenaires agricoles à la création de valeur, les fonds reçus (limités à 8 millions d'euros) et à 400 000 titres ne feront pas l'objet d'une affectation particulière. L'éventuelle limitation du montant définitivement souscrit serait sans incidence sur la liquidité et l'horizon de financement du groupe.

Il est précisé que Bonduelle SCA n'a pas réalisé d'offre au public, au cours des 12 derniers mois. Au cours de la même période, le nombre d'actions dont l'admission aux négociations sur Euronext a été demandé s'est élevé à 132 000. Ces actions ont été émises à l'occasion de l'absorption de la société Scagest.

Politique de dividende de l'émetteur

S'agissant de la politique de dividende de la société, il est précisé que celle-ci a pour objectif de distribuer une fraction limitée de son bénéfice net favorisant ainsi l'autofinancement de ses investissements et de sa croissance externe.

Dividendes mis en distribution au cours des 5 derniers exercices :

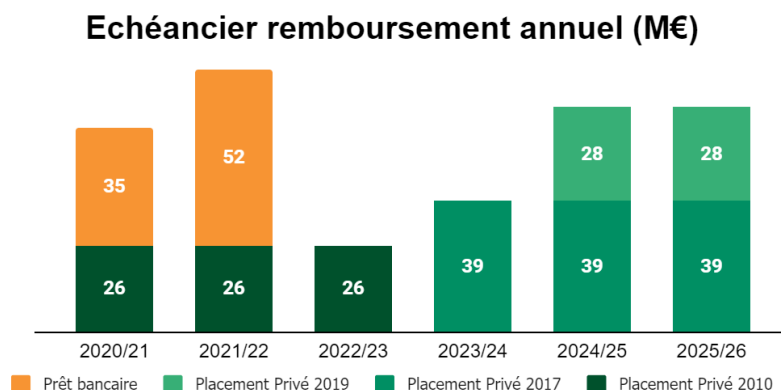
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Dividende par action (éligible à la réfaction) (en euros)	0,43	0,45	0,50	0,50	0,40
Montant global du dividende versé (en milliers d'euros)	13 760 *	14 400 *	16 141 *	16 269*	13 015*

*Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

Il est rappelé le communiqué du 29 mai 2020, par lequel l'actionnaire familial de référence, les administrateurs et les dirigeants de Bonduelle ont souhaité soutenir ceux qui ont le plus souffert de la crise : ainsi l'Associé commandité de Bonduelle SCA, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2020 une résolution, laquelle a été adoptée, prévoyant le versement d'un dividende limité à 0,40€ au titre de l'exercice 2019-2020.

Dette

S'agissant de la dette, le tableau d'échéancier de remboursement est présenté ci-après:



Les opérations de placement privé susmentionnées ont été réalisées par Bonduelle SA, société opérationnelle du groupe. Elles ont porté sur des titres de dette ne donnant pas accès par quelque moyen que ce soit à des titres de capital émis par une société du groupe.

La diversification des instruments de financement utilisés par le Groupe Bonduelle (émissions obligataires privées, financement bancaire) ainsi que la répartition des dates de remboursement de ces derniers permet à la société d'avoir une politique de financement sécurisée à plus de 12 mois.

Autres informations sur l'émetteur

Vous êtes invité à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder :

- à la [présentation de la gouvernance](#) ;
- aux comptes au 30 juin 2020 (les comptes semestriels au 30 décembre 2020 seront arrêtés et publiés le 26 février 2021) ;
 - [Comptes sociaux au 30 juin 2020 et le rapport des commissaires aux comptes.](#)
 - [Comptes consolidés au 30 juin 2020 et le rapport des commissaires aux comptes.](#)
- aux rapports du (ou des) commissaire(s) aux comptes réalisés au cours du dernier exercice et de l'exercice en cours (hors rapports sur les comptes) ;
 - [Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.](#)
 - Autres rapports à l'Assemblée Générale du 17 décembre 2020: <https://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html>.
- à la copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours : <https://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html>
- à l'ensemble des communiqués de presse de la société <https://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/informations-reglementees.html>

III Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

La synthèse des principaux facteurs de risques auxquels Bonduelle estime être exposé à la date du dernier document d'enregistrement universel est présentée ci-après.

L'appréciation des facteurs de risques a été faite au regard des mesures de prévention, d'atténuation et de transfert des risques mises en place par le Groupe Bonduelle.

<i>Catégories de risques</i>	<i>Facteurs de risques</i>	<i>Risques extra-financiers</i>
<i>Risques liés à l'activité de Bonduelle</i>	<i>Qualité et sécurité des produits - crise alimentaire</i>	✓
	<i>Ralentissement ou arrêt de production en période de haute activité</i>	
	<i>Dépendance vis-à-vis des tiers</i>	
	<i>Attentes des consommateurs et changement rapide de préférence des consommateurs</i>	
<i>Risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au changement climatique</i>	<i>Variabilité climatique</i>	✓
	<i>Sols impropres à l'agriculture</i>	✓
<i>Risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la conformité réglementaire</i>	<i>Atteinte à la réputation de Bonduelle</i>	
	<i>Risques liés aux systèmes d'information et à leurs défaillances</i>	
	<i>Non-conformité à la réglementation (autre que celle liée à la qualité des produits) et risque de pratique anti-concurrentielle</i>	✓
	<i>Répartition géographique des activités</i>	
	<i>Protection du savoir-faire</i>	
<i>Risques exogènes</i>	<i>Santé et sécurité</i>	✓
	<i>Cybercriminalité</i>	
	<i>Environnement économique, financier et géopolitique</i>	
	<i>Pandémie</i>	

La méthodologie et le détail des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du dernier document d'enregistrement universel sont présentés [ici](#).

Risque lié à la situation financière de la société :

Actuellement, avant la réalisation de la présente Offre, la société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

IV Capital social

- Capital actuel, potentiel et autorisé

Le capital social de la société est intégralement libéré.

A l'issue de l'Offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

- Tableau récapitulatif des instruments dilutifs arrêté à la date du 31 décembre 2020

<i>Instruments dilutifs</i>	<i>Nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises</i>	<i>Dilution potentielle maximale (en % du capital)</i>
<i>Actions attribuées gratuitement</i>	613 336	1,9*

*Sur la base d'un capital de 32 538 340 actions.

Il est précisé qu'il n'existe ni actions non représentatives du capital, ni valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription d'actions.

L'Assemblée Générale de la société a aussi conféré des délégations de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'Assemblée Générale des actionnaires dans la limite de 17 500 000 euros, soit environ 30 % du capital social de l'émetteur. Le tableau présentant de manière détaillée la liste de ces délégations est accessible en annexe.

Vous êtes invité à vous reporter au paragraphe V.4 pour prendre connaissance de la répartition du capital de la société Bonduelle SCA.

- Les actions émises par la société sont toutes des actions ordinaires de même catégorie admises aux négociations sur Euronext sous la référence BON et le code ISIN FR0000063935.
- Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions de l'émetteur qui sont décrits à l'article 12 des statuts de la société. Il est précisé que les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double (voir [statuts de la société Bonduelle.](#))

V Titres offerts à la souscription

L'Offre est d'un montant maximum de 8 (huit) millions d'euros en restant inférieure à ce montant. Elle est en outre plafonnée au montant nominal global maximum d'augmentation de capital autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2020 de 700 000 euros, correspondant à 400 000 actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions sera égal à 90 % de la moyenne pondérée des cours des 30 dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission étant précisé que la période de référence débutera le 1^{er} mars 2021.

Le prix définitif fera l'objet d'un communiqué mis en ligne sur le site de la société et diffusé par le *wire* préalablement à l'ouverture de la période de souscription. Les souscripteurs en seront informés individuellement lors de l'envoi par Société Générale Securities Services de leur bulletin de souscription.

V.1 Droits attachés aux titres offerts à la souscription

Les actions nouvelles émises porteront jouissance immédiate. Elles seront immédiatement assimilables aux actions existantes et jouiront des mêmes droits. Elles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Vous êtes invités à cliquer sur le [lien hypertexte ici](#) pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts décrits à l'article 12 des statuts.

Il est précisé que ni le concert familial Bonduelle ni les mandataires de la société Bonduelle ou de ses filiales ne bénéficient de la présente Offre.

V.2 Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

Les actions souscrites dans le cadre de la présente Offre sont soumises à une obligation de conservation de deux ans à compter de leur livraison.

V.3 Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement dans des sociétés cotées comporte des risques spécifiques :

- risque de baisse du cours au-dessous du prix de souscription ;
- risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle dépend des conditions de marché existant au moment auquel la revente est envisagée ;
- le retour sur investissement dépend de la réussite des projets de la société.

V.4 Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'Offre

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être ainsi émises dépendra du cours de l'action Bonduelle sur la période de référence.

La répartition du capital et des droits de vote avant et après la réalisation de l'Offre (en prenant pour hypothèse l'émission maximum autorisée de 400 000 actions nouvelles), sera la suivante .:

Répartition avant la réalisation de l'Offre :

Au 31 janvier 2021	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
La Plaine SA (1)	7 268 839	22,34 %	14 498 211	28,25 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS (2)	3 220 881	9,90 %	5 640 073	10,99 %
Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS	10 489 720	32,24 %	20 138 284	39,24 %
Autres actionnaires familiaux - Action de concert (3)	5 425 527	16,67 %	10 681 828	20,81 %
Sous-total Concert	15 915 247	48,91 %	30 820 112	60,05 %
Autres actionnaires familiaux - Non concertistes	2 278 067	7,00 %	4 497 893	8,76 %
Total actionnaires familiaux	18 193 314	55,91 %	35 318 005	68,81 %
Total Autodétention	526 500	1,62 %	526 500	1,03 %
Total Salarié	1 390 621	4,27 %	2 496 769	4,86 %
Total Public	12 427 905	38,19 %	12 983 874	25,30 %
TOTAL	32 538 340	100%	51 325 148	100 %

Répartition après la réalisation de l'Offre :

Au 31 janvier 2021	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
La Plaine SA (1)	7 268 839	22,07%	14 498 211	28,03 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS (2)	3 220 881	9,78%	5 640 073	10,90 %
Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS	10 489 720	31,85%	20 138 284	38,93 %
Autres actionnaires familiaux - Action de concert (3)	5 425 527	16,47%	10 681 828	20,65 %
Sous-total Concert	15 915 247	48,32%	30 820 112	59,58 %
Autres actionnaires familiaux - Non concertistes	2 278 067	6,92%	4 497 893	8,70 %
Total actionnaires familiaux	18 193 314	55,23%	35 318 005	68,28 %
Total Autodétention	526 500	1,60%	526 500	1,02 %
Total Salarié	1 390 621	4,22%	2 496 769	4,83 %
Total Public (hors partenaires agricoles)	12 427 905	37,73%	12 983 874	25,10 %
Partenaires agricoles	400 000	1,21%	400 000	0,77%
TOTAL	32 938 340	100%	51 725 148	100 %

VI – Relations avec le teneur de registre de la société

Les titres souscrits seront gérés au nominatif pur par le dépositaire de la société : Société Générale Securities Services.

VII – Modalités de souscription

VII.1 Personnes pouvant souscrire

Sur le fondement de la seizième résolution de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2020 (BALO du 26 octobre 2020), la Gérance de la société a la compétence pour émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées : Personnes physiques ou morales ayant apporté directement ou indirectement tout ou partie d'une production agricole à une société contrôlée directement ou indirectement par Bonduelle SCA, au titre des trois années précédant l'émission, ou les associés de personnes morales susvisées.

Pour établir la liste des bénéficiaires au sein de cette catégorie, la Gérance entend solliciter :

- les personnes physiques ou morales françaises installées dans le bassin Nord-Picardie, ayant apporté directement ou indirectement tout ou partie d'une production agricole à la société Bonduelle Europe Long Life SAS au titre des trois années précédant l'émission, ou les associés des personnes morales susvisées ;
- les personnes physiques ou morales françaises ayant apporté directement ou indirectement tout ou partie d'une production agricole à la société Bonduelle Frais Traiteur SAS ou à l'une de ses filiales françaises, au titre des trois années précédant l'émission, ou les associés des personnes morales susvisées ;
- les coopératives françaises du bassin Sud-Ouest ayant apporté directement ou indirectement tout ou partie d'une production agricole à la société SOLEAL SAS au titre des trois années précédant l'émission.

VII.2 Déclaration d'intentions

Dans un premier temps, ces personnes et coopératives, informées par la société, pourront déclarer les intentions de souscription directement auprès de Bonduelle du 1^{er} mars 2021 au 31 mars 2021 en saisissant un formulaire numérique.

Le montant minimum de souscription est de l'ordre de 1 000 €.

A titre d'exemple, sur la base d'un prix d'émission de 18 €, le montant minimum serait de 990 € représenté par 55 actions.

Le montant maximum de souscription est de l'ordre de 50 000 €.

A titre d'exemple, sur la base d'un prix d'émission de 18 €, le montant maximum serait de 49 986 € représenté par 2 777 actions.

La Gérance de Bonduelle SCA se réserve la possibilité de renoncer à l'offre si le nombre de personnes ayant manifesté leur intention de souscrire était inférieur à 150 ou si le total des intentions déclarées était inférieur à 500 000 euros.

Si le montant total des intentions reçues est inférieur à 8 millions d'euros, les souscripteurs seront servis pour l'intégralité de leurs demandes dans les limites minimum et maximum susmentionnées et dans la limite du plafond d'augmentation de capital en nominal autorisée par l'Assemblée Générale Mixte.

Si le montant total des intentions est supérieur ou égal à 8 millions d'euros et/ou aboutit à la création de plus de 400 000 actions, soit une augmentation de capital supérieure à 700 000 euros de nominal :

- Les demandes minimum seront servies intégralement,
- Les demandes supérieures au minimum seront réduites. Les actions restant à affecter seront attribuées à ces demandeurs proportionnellement à leurs demandes en arrondissant au nombre entier d'actions inférieur.

Règles d'arrondi :

Enfin, et dans tous les cas de figure, après calcul éventuel d'une réduction telle que décrite dans les exemples précédents, les ordres de souscription seront arrondis au nombre entier d'actions immédiatement inférieur de telle sorte que chaque investisseur dispose, à l'issue de l'augmentation de capital, d'un nombre entier d'actions Bonduelle.

VII.3 Souscriptions

Au terme de la période de déclarations d'intentions, la Gérance établira la liste des bénéficiaires et ouvrira une période de souscription.

Les bulletins de souscriptions faisant état du nombre d'actions auquel les souscripteurs ont déclaré leurs intentions de souscrire seront adressés par Société Générale Securities Services.

Les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services accompagnées des versements correspondants. Les bulletins de souscriptions comprendront une déclaration d'appartenance à la catégorie des bénéficiaires et une mention de l'engagement de conservation pendant deux ans des actions souscrites.

Si au terme de la période de souscription, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, la Gérance pourra à son choix utiliser dans l'ordre qu'elle déterminera l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation (75%),
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi la catégorie de personnes ci-dessus définie.

Les souscriptions faites pendant la période de souscription sont irrévocables.

VIII Documentation juridique

Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'Offre :

- [Document d'enregistrement universel Bonduelle 2019-2020](#) ;
- [Notice d'information sur la protection des données destinée aux partenaires agricoles](#).

Il sera proposé aux souscripteurs d'être convoqués électroniquement aux Assemblées Générales dans les conditions prévues par la réglementation.

Vous êtes invités à vous faire conseiller sur votre fiscalité personnelle notamment pour connaître le traitement fiscal qui vous sera applicable en cas de souscription et de cession des actions souscrites ; Bonduelle SCA n'est tenue à aucune obligation d'information ou de conseil à cet égard.

IX Calendrier indicatif

<i>Ouverture de la période de déclaration d'intentions</i>	<i>1^{er} mars 2021</i>
<i>Clôture de la période de déclaration d'intentions</i>	<i>31 mars 2021</i>
<i>Décision d'émission par la Gérance</i>	<i>Début avril 2021</i>
<i>Communication du prix définitif, des allocations individuelles et des dates de la période de souscription</i>	<i>13 avril 2021</i>
<i>Ouverture de la période de souscription</i>	<i>Fin avril 2021</i>
<i>Clôture de la période de souscription</i>	<i>Courant mai 2021</i>
<i>Communication du résultat de l'Offre</i>	<i>Courant mai 2021</i>
<i>Livraison des actions et admission sur Euronext</i>	<i>Courant mai 2021</i>
<i>Début de cessibilité des actions</i>	<i>Courant mai 2023</i>

En cas de non-réalisation de l'augmentation de capital pour cause de souscription inférieure à 75 % de son montant, les fonds seront restitués aux souscripteurs sans frais.

X Protection des données personnelles

Dans le cadre de la présente offre, BONDUELLE sera amenée à collecter, directement ou indirectement, vos données personnelles et à les traiter. BONDUELLE s'engage à collecter et traiter ces données personnelles conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés. Pour plus d'information sur la façon dont BONDUELLE traite ces données personnelles, nous vous invitons à consulter la notice d'information disponible [ici](#).



BONDUELLE

Société en commandite par actions au capital de 56 942 095 €
Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure
447 250 044 R.C.S. Dunkerque

Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital au 31 décembre 2020

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours du premier semestre 2020-2021
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,73 % du capital) (1)	17/12/2020 (14 ^e résolution)	26 mois	16/02/2023		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des actions ordinaires donnant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,73 % du capital) (1)	17/12/2020 (15 ^e résolution)	26 mois	16/02/2023		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires, donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,73 % du capital) (1)	05/12/2019 (16 ^e résolution)	26 mois	04/02/2022		-	-
Limite à 20 % du capital par an. Plafond commun avec délégation qui suit.						

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours du premier semestre 2020-2021
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, et/ou en rémunération de titres dans le capital d'une offre publique d'échange. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,73 % du capital) ⁽¹⁾ . Plafond commun avec la délégation qui précède.	05/12/2019 (15 ^e résolution)	26 mois	04/02/2022	La Gérance a la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité.	-	-
Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission, qui ne pourra être inférieur, au choix de la Gérance, soit à la moyenne des cours de clôture de l'action de la société sur le marché Euronext Paris constatée sur une période maximale de six mois précédant le début de l'offre, soit au cours moyen pondéré de l'action de la société sur le marché Euronext Paris constaté lors des trois dernières séances de Bourse précédant le début de l'offre avec une décote maximale de 15 %.	05/12/2019 (17 ^e résolution)	26 mois	04/02/2022		-	-
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ⁽²⁾ .	17/12/2020 (17 ^e résolution)	26 mois	16/02/2023		-	-
Autorisation d'augmenter le montant des émissions ⁽²⁾ .	05/12/2019 (18 ^e résolution)	26 mois	04/02/2022			
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital ⁽¹⁾ en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	05/12/2019 (14 ^e résolution)	26 mois	04/02/2022		-	-

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours du premier semestre 2020-2021
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Maximum de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation.	17/12/2020 (18 ^e résolution)	26 mois	04/02/2022		-	-
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. Maximum de 3 % du capital social ⁽¹⁾ , étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de cette enveloppe et les attributions définitives seront soumises le cas échéant et au cas par cas à des conditions de performance fixées par la Gérance.	06/12/2018 (25 ^e résolution)	38 mois	05/02/2022		437 840	207 748
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. Maximum de 3 % du capital social ⁽¹⁾ , étant précisé que le nombre total d'options pouvant être octroyées aux dirigeants mandataires de la société ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital au sein de cette enveloppe.	06/12/2018 (24 ^e résolution)	38 mois	05/02/2022		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaire, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à 700 000 euros, représentant environ 1,23 % ⁽¹⁾ .	17/12/2020 (16 ^e résolution)	18 mois	16/06/2022		-	-

(1) Au jour de l'Assemblée Générale.

(2) L'autorisation d'augmenter le montant des émissions consentie par la vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2018 reste en vigueur pour les émissions décidées en application des résolutions visées qui n'ont pas pris fin lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019.
